

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 7 novembre 2022 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :  
Sylvie Bolduc  
Mathieu Bouchard  
Michel Crevier  
Mario Desmeules  
Diane Tremblay  
Évelyne Tremblay

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2022
5. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2023-2024-2025
6. DEMANDE DE PIIA – TRAVAUX DE RÉNOVATION À LA PAPETERIE SAINT-GILLES
7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO DM139-2022 - 5, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE
8. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 394 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2022
9. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
10. VERSEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ASSOCIATION DES VOISINS DE LA CÔTE-DES-ÉRABLES
11. RÉOLUTION - ABOLITION DES FRAIS DE RETARD DES BIBLIOTHÈQUES
12. ACQUISITION D'UNE IMPRIMANTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE
13. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
14. RÉOLUTION NOMINATION DE DANIELLE TREMBLAY AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
15. SERVITUDE D'AQUEDUC EN FAVEUR DE M. RODRIGUE TREMBLAY, RANG SAINTE-MARIE
16. DEMANDE DE DON –
  - TOURNOI DE GOLF LA CTAQ
17. REPRÉSENTATION
18. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### **189-11-22 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **190-11-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit adopté comme rédigé.

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022 soit adopté comme rédigé.

### **191-11-22 Adoption des comptes**

Il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

9431-2728 QUÉBEC INC.	442,90 \$
ADELE CARDINAL ET YOANN DESSERTY	306,26 \$
CHARLOTTE M DE KONINK ET BENOIT DUBUC	233,93 \$
FERME NOR-DIK LES ÉBOULEMENTS INC.	563,70 \$
FRANÇOIS DUCHARME	969,86 \$
GESTION M. LAROCHE	24,06 \$
GUILLAUME GIRARD ET CHLOÉ GIRARD	200,00 \$
GUY TREMBLAY ET MARIANNE BOUCHARD	242,54 \$
JEAN-SÉBASTIEN LESSARD ET MARIE-ELAINE MAUFETTE	145,34 \$
LUC AUDET	42,00 \$
LUC PROVOST ET LYNN LÉGARÉ	176,23 \$
MARTIN RAYMOND ET MARGO MASSÉ	104,88 \$
PATRICK SIROIS ET NANCY LAROUCHE	134,32 \$
SERGE BARIBEAU	1 573,66 \$
SOLANGE DE BILLY-TREMBLAY	576,81 \$
STEVE TREMBLAY	490,66 \$
VICKY AUDET ET PIER-LUC TREMBLAY	221,91 \$
VILLA OCENA S.E.N.C.	294,04 \$
FRANÇOIS LAMARRE	456,38 \$
LYNE GIRARD ET JEAN-YVES TREMBLAY	139,15 \$
A. TREMBLAY & FRÈRES	10,96 \$
BELL CANADA	272,58 \$
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	284,57 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	87,36 \$
DIRECTION DE LA GESTION DE FONDS	80,00 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	425,21 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	236,89 \$
HYDRO-QUÉBEC	872,95 \$
ISOLATION MK	1 131,87 \$
MAC CHARLEVOIX	50,00 \$
MJS	487,94 \$
MRC DE CHARLEVOIX (TÉLÉPHONE)	10,89 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	1 235,98 \$
S. DUCHESNE	48,08 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU QUÉBEC	35,00 \$
SONIC	1 015,13 \$
STAPLES	374,98 \$
VISA (FORMATION MICHEL CREVIER)	1 034,78 \$
VISA (PUBLIPOSTAGE JOURNAL MUNICIPAL)	103,48 \$
	<hr/>
	<b>15 137,28 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BELL CANADA	94,88 \$
BOIVIN & GAUVIN	172,27 \$
BRIGADE DES POMPIERS	3 236,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	183,96 \$
ESSO	430,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	334,17 \$
INFOPAGE	218,00 \$
KATHERINE DIONNE	1 500,00 \$
SÉCUOR	155,16 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	80,43 \$
VR PLEIN AIAR	15 429,70 \$
	<hr/>
	<b>21 835.13 \$</b>

**GESTION DES ANIMAUX**

SPCA CHARLEVOIX INC.	4 843,52 \$
	<hr/>
	<b>4 843.52 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT**

BELL CANADA	94,88 \$
BENOIT TREMBLAY, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	27,31 \$
BÉTON DALLAIRE	575,33 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	201,79 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	25,79 \$
DUFOUR LA MALBAIE	275,93 \$
ESSO	3 981,68 \$
F. MARTEL	98,76 \$
F.Q.M.	2 017,93 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 520,82 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	23 084,06 \$
GARAGE MÉCANIQUE J-TECH	108,66 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS	13 885,22 \$
MARC TRUDEL	954,29 \$
MRC DE CHARLEVOIX	2 773,80 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES	1 850,00 \$
NAPA PIÈCES D'AUTO	3 503,78 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	291,70 \$
PERFORMANCE FORD	197,34 \$
PRODUITS BCM LTÉE	3 111,65 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	4 156,63 \$
S. DUCHESNE	680,23 \$
TORONTO CAT	824,69 \$
UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGE QUÉBEC	5 569,47 \$
UNISELECT	62,50 \$
	<hr/>
	<b>69 874.24 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

HYDRO-QUÉBEC	995,03 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE	523,14 \$
	<hr/>
	<b>1 518.17 \$</b>

**AQUEDUC**

BUREAU VÉRITAS	542,10 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 853,81 \$
PUROLATOR	47,37 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	1 371,47 \$
S. DUCHESNE	83,82 \$
	<hr/>
	<b>3 898.57 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	94,47 \$
BUREAU VÉRITAS	167,87 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	4,00 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASSOCIÉS	13 105,74 \$
SANI CHARLEVOIX	293,19 \$
	<hr/>
	<b>13 665,27 \$</b>

**RÉSEAU D'ÉGOUT**

QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	31,96 \$
SANI CHARLEVOIX	281,69 \$
	<hr/>
	<b>313,65 \$</b>

**GESTION DES DÉCHETS**

MRC DE CHARLEVOIX (ACHAT BACS)	73,08 \$
	<hr/>
	<b>73,08 \$</b>

**TRAVAUX TECO**

GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	10 272,47 \$
	<hr/>
	<b>10 272,47 \$</b>

**DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE**

F.Q.M.	320,28 \$
	<hr/>
	<b>320,28 \$</b>

**TRAVAUX CÔTÉ À GODIN**

ENGLOBE	396,95 \$
	<hr/>
	<b>396,95 \$</b>

**SPORTS, LOISIRS**

BELL CANADA	101,78 \$
	<hr/>
	<b>101,78 \$</b>

**DONS**

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC.	50,00 \$
FORUM-JEUNESSE CHARLEVOIX-OUEST	140,00 \$
FRÉDÉRIKE LE SCOUARNEC-GIRARD ET PIERRE-LUC TREMBLAY (NAISSANCE ELLIOT TREMBLAY)	250,00 \$
MATHIEU BOUCHARD (NATATION ELLIOT ET SAMUEL BOUCHARD)	96,00 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX	35,00 \$
	<hr/>
	<b>571,00 \$</b>

**REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT**

INTÉRÊTS BANQUE ROYALE DU CANADA (16048-37)	9 761,91 \$
INTÉRÊTS ET CAPITAL - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. (16048-29)	38 387,00 \$
	<hr/>
	<b>48 148,91 \$</b>

<b>TOTAL</b>	<hr/> <hr/> <b>190 970,30 \$</b>
--------------	----------------------------------

**Dépôt des rapports financiers au 30 septembre 2022**

La directrice générale dépose les rapports financiers au 30 septembre 2022 et le maire en fait la présentation à l'assemblée.

### **Dépôt du rôle d'évaluation 2023-2024-2025**

La directrice générale dépose le rôle d'évaluation pour les années 2023, 2024 et 2025, lequel s'élève à la somme de 392 764 900 \$, soit une augmentation de 46 373 100 \$, ce qui représente une hausse de 13,39 %.

### **192-11-22 Demande de PIIA – Travaux de rénovation à la papeterie Saint-Gilles**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de permis de transformation du bâtiment de la Papeterie Saint-Gilles a été déposée à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont effectués sur un bâtiment dont l'usage est dans la catégorie « Public et institutionnel (P) » et que les interventions visées à leur demande de permis sont couvertes par le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 156-11 de la municipalité, l'administration de la Papeterie a dû déposer une demande de PIIA afin de pouvoir obtenir leur permis, laquelle a été analysée par le comité consultatif en urbanisme (CCU) ;

**CONSIDÉRANT** les interventions visées, à savoir :

- Rénovation de la toiture, fenestration, tambour, solage, revêtement ;
- Travaux d'efficacité énergétique ;
- Mise aux normes de l'accès universel au bâtiment ;
- Agrandissement des espaces de bureau au 2e étage ;
- Réfection du chemin en asphalte.

**CONSIDÉRANT** que les objectifs et critères généraux, ainsi que les critères spécifiques à l'intervention, soit dans ce cas-ci, les critères architecturaux ont été analysés par le CCU ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU, à la suite de l'étude de la demande, considèrent que l'ensemble des objectifs et des critères du PIIA est respecté ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter la demande de PIIA pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment de la Papeterie Saint-Gilles, puisque l'ensemble des objectifs et critères requis est satisfait.

### **193-11-22 Demande de dérogation mineure n° DM139-2022 – 5, chemin de la Seigneurie**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM139-2022 aux fins d'autoriser l'empiètement d'un garage de 2,50 mètres dans la cour avant, alors que le règlement de zonage l'interdit, puisque la résidence est à moins de 15 mètres de la ligne de rue avant ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire construire la résidence en l'inclinant par rapport à la façade de la route, faisant en sorte que le garage annexé empiète dans la cour avant de la propriété ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'étude du dossier, le CCU estime que d'autres solutions sont possibles pour positionner le garage et éviter qu'il empiète en cour avant ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme relativement à cette demande ;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De refuser la demande de dérogation mineure n° DM139-2022 sise au 5, chemin de la Seigneurie.

**194-11-22 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 394 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2022**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 394 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2022, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
60-07	77 900 \$
49-06	85 300 \$
218-19	93 150 \$
218-19	16 280 \$
219-19	25 962 \$
232-20	95 508 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 49-06, 218-19 et 232-20, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 14 novembre 2022 ;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année ;
  3. les billets seront signés par Pierre Tremblay, maire et Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

<b>2023.</b>	<b>32 000 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>33 700 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>35 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>37 200 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>39 100 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>216 800 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 49-06, 218-19 et 232-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**195-11-22 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Soumissions pour l'émission de billets :

Date d'ouverture :	7 novembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2022

**ATTENDU QUE** la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2022, au montant de 394 100 \$ ;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27,1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

**1. CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)**

32 000 \$	5,650 00 %	2023
33 700 \$	5,650 00 %	2024
35 300 \$	5,650 00 %	2025
37 200 \$	5,650 00 %	2026
255 900 \$	5,650 00 %	2027

**Prix : 100,000 00**

**Coût réel : 5,650 00**

## 2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 000 \$	5,100 00 %	2023
33 700 \$	5,100 00 %	2024
35 300 \$	5,100 00 %	2025
37 200 \$	5,100 00 %	2026
255 900 \$	5,150 00 %	2027

**Prix : 98,086 00**

**Coût réel : 5,669 20 %**

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) est la plus avantageuse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX) pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2022 au montant de 394 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 60-07, 49-06, 218-19, 219-19 et 232-20. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **196-11-22 Versement de la part contributive de la municipalité à l'Association des voisins de la Côte-des-Érables**

**CONSIDÉRANT** que la côte des Érables est un chemin privé et que les dix propriétaires ont formé l'Association des voisins de la Côte-des-Érables;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité fait partie de l'Association puisqu'elle est propriétaire d'un terrain sur lequel il y a un point d'eau et qu'elle utilise ledit chemin pour s'y rendre en cas d'incendie;

**CONSIDÉRANT** que l'Association a procédé à la réfection du chemin d'accès et que le coût est de 46 591 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que la quote-part de la municipalité s'élève à un dixième de la somme, soit 4 660 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De verser la somme de 4 660 à l'Association des voisins de la Côte-des-Érables en paiement de la part contributive de la municipalité.

### **197-11-22 Résolution – Abolition des frais de retard des bibliothèques**

**CONSIDÉRANT** que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques ;



**CONSIDÉRANT** que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté ;

**CONSIDÉRANT** que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés ;

**CONSIDÉRANT** que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library », né aux États-Unis ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration de la Bibliothèque Félix-Antoine-Savard recommande au conseil municipal d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** les frais de retard soient abolis à la bibliothèque Félix-Antoine-Savard.

#### **198-11-22 Acquisition d'une imprimante pour la bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** que l'imprimante de la bibliothèque Félix-Antoine-Savard était hors d'usage ;

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du comité de la bibliothèque aux fins de la remplacer ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de MJS Inc. pour une imprimante laser Brother au coût de 459,98 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'accepter l'achat de l'imprimante de la bibliothèque au coût de 459,98 \$ incluant les taxes.

#### **199-11-22 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** les recommandations de paiement déposées au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

**200-11-22 Résolution - nomination de Danièle Tremblay au poste de directrice générale et greffière trésorière par intérim**

**CONSIDÉRANT QUE** Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière sera absente de la municipalité pour une durée indéterminée à compter du 9 novembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** Danièle Tremblay soit nommée au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim et ce, pour la durée de l'absence de Linda Gauthier ;

- **QUE** le nombre d'heures de travail hebdomadaire soit modifié de 35 h à 37 h ½ et que le taux horaire soit majoré de 11 %.

**201-11-22 Servitude d'aqueduc en faveur de M. Rodrigue Tremblay – Rang Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** la servitude d'aqueduc à signer en faveur de Monsieur Rodrigue Tremblay, 33, rang Ste-Marie, Les Éboulements, devant Me André Simard-Tremblay, notaire à la Malbaie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser le maire, Pierre Tremblay et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Danièle Tremblay, à signer le contrat afin de régulariser le dossier.

**202-11-22 Demandes de dons**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le don suivant :

- 150 \$ pour le Tournoi de golf de la CTAQ du 28 juillet 2023.

**Représentation**

Le maire et les membres du conseil font part de leur représentation au cours du mois d'octobre 2022.

**Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 20 h 55

**Certificat de crédit**

Je soussignée, Danièle Tremblay, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière par intérim

**203-11-22 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 55, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Danièle Tremblay  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière par  
intérim